



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des Elections et des Associations
Affaire suivie par M. PUCHOIS
☎ 03.21.21.21.54
✉ : christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 20 mai 2019

SIGNALÉ

LE PRÉFET DU PAS DE CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires
(copie est adressée à Madame et Messieurs
les Sous-Préfets et à M. le Président
de l'Association des Maires du Pas-de-Calais)

OBJET : Transmission des résultats de l'élection des représentants au parlement européen le 26 mai 2019.

P.J. : Fiche à remettre à l'élu ou à l'agent qui saisira les résultats en soirée électorale.

L'élection des représentants au parlement européen se déroulera le dimanche 26 mai 2019. Dès que le dépouillement sera terminé dans votre commune, il vous appartiendra de me communiquer les résultats selon le procédé suivant :

1- Vous connecter à l'application EIREL (envoi informatisé des résultats électoraux) :

- en vous connectant sur le site : <https://eirel.interieur.gouv.fr>
- en complétant sur la page d'accueil :
 - votre identifiant : l'adresse courriel de votre commune choisie lors de la phase de création d'EIREL ;
 - votre mot de passe.

Vous trouverez ci-joint une fiche à compléter en ajoutant votre identifiant et votre mot de passe et à remettre à la personne qui procédera à la saisie des résultats dans EIREL le 26 mai 2019 au soir. J'attire votre attention sur l'importance pour la personne chargée de saisir les résultats de disposer de cette fiche dûment complétée.

2- Saisir les résultats par bureau de vote dans EIREL :

Sélectionner l'onglet de saisie des résultats.

Compléter les données suivantes :

- le nombre d'inscrits,
- le nombre d'abstentions,
- le nombre de votants,
- le nombre de votants dans les listes d'émargement (indiquer le même chiffre que celui du nombre de votants),
- le nombre de bulletins blancs,
- le nombre de bulletins nuls,
- le nombre d'exprimés (le nombre d'exprimés se calcule en soustrayant le nombre de votes blancs et de votes nuls du nombre des votants),
- le nombre de suffrages exprimés pour chaque liste candidate

Puis à la fin de la saisie, cliquez sur valider.

Je vous indique qu'il convient de ne pas tenir compte du courriel d'accusé-réception envoyé automatiquement sur votre adresse courriel à l'issue de la saisie. Ce courriel contient dans un lien les termes suivants qui peuvent vous faire croire à tort que votre saisie a échoué :

* **Résultat pris en compte** : le résultat a été reçu par la préfecture.

* **Résultat transmis** : le résultat a été transmis à l'échelon national.

* **Résultat rejeté** : le résultat a été vérifié par la préfecture et comporte au moins une erreur. Le référent communal a reçu un e-mail l'informant de ce rejet et de la conduite à tenir.

Le Ministère a été saisi de ce problème mais il n'est pas certain que le contenu de cet accusé-réception puisse être ajusté d'ici le scrutin.

En cas d'impossibilité de vous connecter à l'application EIREL ou de saisir des résultats dans cette application, vous contacterez les services de la Préfecture au **n°03.21.21.24.35**. pour communiquer vos résultats par téléphone. **Il s'agit d'un dispositif de secours à n'utiliser qu'en cas de réelle difficulté de connexion avec EIREL.**

Vous ne devez en aucun cas quitter votre mairie sans avoir transmis les résultats de votre commune.

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez.



Fabien SUDRY

ENVOI DES RÉSULTATS ÉLECTORAUX EN PRÉFECTURE EN SOIRÉE ÉLECTORALE

ACCÈS A L'APPLICATION EIREL

FICHE PRATIQUE

COMMUNE DE :

- ADRESSE DU SITE INTERNET :	<u>https://eirel.interieur.gouv.fr</u> <u>ou https://eirel6.interieur.gouv.fr</u> <i>il est recommandé d'y accéder en passant par Mozilla Firefox</i>
- COURRIEL DE CONNEXION DE LA MAIRIE A EIREL :	
- MOT DE PASSE DE CONNEXION DE LA MAIRIE :	